



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-43327>

Département(s) de publication : **45**

Annonce n° **24-43327**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CC des Quatre Vallées

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24450041900019

Ville : Ferrières en gârinais

Code postal : 45210

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 45

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://webmarche.solaere.recia.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2024-02

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Webmarche.solaere.recia.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ; - Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221- 10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) ; Formulaire DC1 ou équivalent : lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants ; Formulaire DC2 ou équivalent : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat (global ou uniquement celui du domaine d'activité qui fait l'objet du marché) des 3 derniers exercices au maximum
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant. Une description des l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du Marché Public ;Les attestations professionnelles en cours de validité relatives à l'objet du marché. Certificats de qualifications professionnelles selon l'activité de l'Entreprise Une note indiquant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à l'objet de la consultation réalisé au cours des trois derniers exercices.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 03/05/2024 à 14:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE D'UNE MAISON POUR TRANSFORMATION EN OFFICE DE TOURISME / RELANCE LOT 3 COUVERTURE ZINGUERIE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45223220

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE D'UNE MAISON POUR TRANSFORMATION EN OFFICE DE TOURISME LOT 3 COUVERTURE ZINGUERIE

Lieu principal d'exécution du marché : Ferrières-en-Gâtinais

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite sur site est obligatoire .Pour la visite SUR RDV dans les conditions définies à l'article 8 du RC

Autres informations complémentaires : La présente consultation ne concerne que le lot 3 relatif à la couverture zinguerie En effet, lors de la consultation initiale relative à l'ensemble de lots, le lot N°3 a fait l'objet d'une déclaration sans suite compte tenu de la nécessité de redéfinir les besoins. La consultation initiale était allotie comme suit : LOT n°1 -GROS OEUVRE/VRD LOT n°2 - MENUISERIES EXTERIEURES LOT n°3 - COUVERTURE ZINGUERIE LOT n°4 - PLATRERIE LOT n°5 - MENUISERIES INTERIEURES /PARQUET LOT n°6 - ELECTRICITE / VMC LOT n°7 - CLIMATISATION REVERSIBLE LOT n°8- PLOMBERIE/ SANITAIRE LOT n°9- PEINTURE LOT n°10 - CARRELAGE Le marché débute lors de sa notification officielle, il s'achève à la garantie de parfait achèvement. Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. Les concurrents doivent présenter une offre de base conforme au dossier de consultation Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation. Lot 3 : couverture / zinguerie Prestations supplémentaire éventuelle obligatoire : couverture de la maison no4 rue du couvent Les offres seront analysées selon les modalités des articles des articles R2152-1 à R2152-12 du Code de la Commande Publique Négociation : Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier. Il n'y est pas tenu s'il considère, au vu des offres remises, qu'il peut attribuer le marché. La négociation éventuelle peut s'exercer sur chacun des éléments de l'offre présentée.mode de sélection :1. Valeur technique de l'offre: 60% soit un maximum de 60 points. Valeur financière de l'offre: 40% soit un maximum de 40

points les règles d'utilisation de ces critères sont les suivantes :1. Valeur technique de l'offre : 60% = 60 points- les moyens humains et matériels affectés au chantier - respect du planning : 15 points- la documentation des produits et matériaux prévus mis en oeuvre : 20 points- une note retraçant la méthodologie proposée : 15 points- une note en matière de sécurité et de salubrité sur le chantier : 10 points2. Valeur financière de l'offre : 40% = 40 points Le candidat ayant l'offre la moins disante obtient 40 points, les autres candidats obtiennent les points selon le calcul suivant :Quotient obtenu par la division de l'offre la moins disante par l'offre du candidat noté puis multiplié par 40.L'offre retenue pour chaque lot, sera celle qui aura obtenu le plus grand nombre de points sur ces critères.en cas de discordance constatée dans une offre, le montant indiqué en lettres sur l'acte d'engagement prévaudra sur toutes les autres indications de l'offre et l'erreur constatée sera rectifiée en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans la décomposition seront également rectifiées afin d'être conforme au montant indiqué en lettres sur l'acte l'engagement. pièces à produire au titre de l'offre :'Acte d'engagement sera dûment complétés et datés. La décomposition du Prix Global et Forfaitaire ou " d.p.g.f. " qui doit être intégralement rédigée par les candidats (à raison d'un par lot).Le planning signé avec cachet de l'entreprise attestation de visite Un mémoire technique justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux sera joint à la proposition : Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il devra y être joint : a) Les moyens humains et matériels affectés au chantier - respect du planning. B) La documentation des produits et matériaux prévus mis en oeuvre. C) Une note retraçant la méthodologie proposée. D) Une note en matière de sécurité et de salubrité sur le chantier.L'absence de mémoire technique détaillé rend l'offre irrecevable. Son caractère incomplet, imprécis ou général peut conduire à un classement défavorable. Conformément à l'article Article R2191-7 du code de la commande publique, il sera appliqué une retenue de garantie, égale à 5% du montant initial de chaque marché, prélevée sur chacun les règlements, autres que les avances, dus aux titulaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/04/2024